



Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 81

Infos Thématiques

INFOS DIVERSES

FRAIS BANCAIRES - MOBILITE BANCAIRE – PAIEMENT PAR CARTE

Les Français doivent pouvoir disposer d'une information transparente sur les tarifs pratiqués par les banques : le gouvernement lancera le 1^{er} février prochain un comparateur public de tarifs bancaires, et une mission réalisera une étude approfondie sur les frais de tenue de compte. Les Français qui le souhaitent doivent par ailleurs pouvoir changer de banques plus facilement : il a été demandé aux établissements bancaires de s'impliquer pleinement dans la mise en oeuvre du système automatisé de mobilité bancaire prévu par la loi Macron et devant être effectif d'ici février 2017. Enfin, afin de promouvoir l'utilisation de la carte bancaire dès le 1^{er} euro chez les commerçants, la baisse des frais facturés par les banques aux commerçants se matérialisera d'ici la fin du premier trimestre 2016.

Tous les Français doivent pouvoir « disposer d'une information transparente sur les tarifs [bancaires] pratiqués » (M. Sapin, 18/01/16) :

- **Le gouvernement lancera le 1^{er} février prochain un comparateur public de tarifs bancaires**, pour en améliorer la transparence. Ce site « permettra à tout le monde de comparer, gratuitement, les tarifs des services de base, comme les virements, les prélèvements ou les cartes » afin de « faire en sorte que la concurrence s'exerce dans de bonnes conditions » (M. Sapin, 17/01/16) ;
- **Le gouvernement est particulièrement attentif à la hausse des frais de tenue de compte et a demandé des explications** aux dirigeants des banques concernant l'accroissement du nombre de réseaux qui pratiquent cette hausse ;
- **Une mission sera confiée au président du Comité consultatif du Secteur Financier afin de réaliser une étude plus approfondie sur ces frais de tenue de compte** afin d'apprécier notamment l'opportunité d'une définition plus précise de ce que recouvrent ces frais. Il s'agit de vérifier « qu'ils ne facturent pas, d'un côté, des frais de tenue de compte et, de l'autre, toutes les opérations liées à la tenue du compte » (M. Sapin 17/01/16).

Ceux qui le souhaitent doivent pouvoir « changer plus facilement qu'aujourd'hui de banque » : il a été demandé aux dirigeants de banques de s'impliquer pleinement dans la mise en oeuvre opérationnelle du système automatisé de mobilité bancaire instauré par la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (adoptée le 6 août 2015), qui sera effectif en février 2017 (M. Sapin, 18/01/16).

Le gouvernement promeut la possibilité d'utiliser la carte bancaire dès le 1^{er} euro, moyen de paiement rapide, simple et sécurisé :

- **Les banques se sont engagées, en juin dernier, à notamment baisser les frais pratiqués** lors de l'utilisation de cartes bancaires envers les commerçants ;
 - « **La baisse des frais facturés aux commerçants doit se matérialiser comme convenu, d'ici la fin du premier trimestre 2016**, pour que les commerçants n'aient plus de raison de refuser les paiements par carte bancaire au premier euro » (M. Sapin, 18/01/16) ;
 - **Le gouvernement souhaite qu'une action de communication soit déployée rapidement** en lien avec les commerçants pour promouvoir ceux qui acceptent le paiement par carte bancaire dès le premier euro.

TIERS PAYANT GENERALISE

Le gouvernement se réjouit de la validation par les sages de la quasi-totalité de la loi de modernisation de notre système de santé. S'agissant du dispositif du tiers payant généralisé, le gouvernement a pris acte de la décision du Conseil. Loin de le remettre en cause, il a au contraire validé le principe de la généralisation du tiers-payant, et les choses vont se mettre en place. Concrètement, le tiers payant deviendra un droit pour tous les Français, à partir du 30 novembre 2017, pour la partie remboursée par la Sécurité sociale. Les médecins qui le souhaitent pourront pratiquer le tiers payant intégral, y compris pour la partie remboursée par les complémentaires santé. Et celles-ci auront l'obligation de le proposer aux assurés dans le cadre des contrats responsables, qui représentent 90% des contrats. Aussi n'est-il pas nécessaire de légiférer à nouveau. Ce qu'il faut, c'est permettre que le système soit le plus simple possible. Avec le temps, le tiers-payant deviendra un réflexe, une habitude. La décision du Conseil entérine l'adoption d'une grande réforme pour la santé des Français.

« Le Conseil constitutionnel s'est prononcé » jeudi sur la loi de modernisation de notre système de santé. Le gouvernement se réjouit de la validation de la quasi-totalité de la loi.

S'agissant du dispositif du tiers payant généralisé, le gouvernement « prend acte » de la décision du Conseil. « Il n'a pas dit qu'il n'y aurait pas de tiers payant » (M. Touraine, 22/01/16) :

- « Le principe » de la généralisation du tiers payant a été validé par le Conseil. Il n'a « pas de remise en cause de ce dispositif ». Fin 2017, le tiers payant deviendra un droit pour tous les Français pour la partie remboursée par la sécurité sociale. Par exemple, chez un généraliste, « ils n'auront plus besoin d'avancer que 7 € environ » ;
- « Les médecins qui le souhaitent pourront pratiquer » le tiers payant intégral, c'est-à-dire que les patients n'auront pas à avancer non plus la partie remboursée par les complémentaires santé ;
- Les complémentaires santé auront l'obligation de proposer le tiers-payant aux assurés dans le cadre des contrats responsables, soit plus de 90% des contrats ;
- Il n'y a donc pas « nécessité » de légiférer à nouveau (M. Touraine, 22/01/16).

Le système pour la mise en oeuvre du tiers-payant sera « le plus simple possible » pour les médecins et les patients. Il deviendra « un réflexe et une habitude » (M. Touraine, 22/01/16). Le rapport qui doit préciser les modalités de sa mise en oeuvre sera « remis en temps et en heure » par l'assurance maladie et les complémentaires, « d'ici un mois ».

Pour rappel, le calendrier de la mise en oeuvre du tiers payant sera donc le suivant :

- **Au 1er juillet 2016**, les professionnels de santé pourront pratiquer le tiers payant pour tous les patients couverts à 100% par la sécurité sociale.
- **Au 31 décembre 2016**, le tiers payant devient un droit pour tous ces patients : ce sont 15 millions de Français qui bénéficieront du tiers payant.
- **Au 1er janvier 2017**, les professionnels de santé pourront proposer le tiers payant à tous leurs patients ;
- **Au 30 novembre 2017**, le tiers payant devient un droit pour tous les Français, pour la partie remboursée par la sécurité sociale.

STRATEGIE LANGUES VIVANTES

Najat Vallaud-Belkacem a présenté ce vendredi la « stratégie langues vivantes », qui entrera en vigueur à la rentrée 2016. L'offre linguistique est diversifiée : plus de 5 500 écoles élémentaires proposeront un enseignement de langue vivante autre que l'anglais (soit +1200). Un effort exceptionnel est fait en faveur de l'allemand : 1 000 écoles primaires supplémentaires et 700 collèges supplémentaires dispenseront l'enseignement de la langue de Goethe. Les classes bilangues de « continuité » (élèves ayant bénéficié à l'élémentaire d'un enseignement LVE autre que anglais) seront maintenues à la différence de celles qui permettaient de contourner la carte scolaire (60% des collèges d'éducation prioritaire proposeront des classes bilangues). Globalement, les langues vivantes seront apprises plus tôt, avec des horaires renforcés : 54 h de plus pour la LV1 apprise dès le CP, 54h de plus

pour la LV2 apprise dès la 5^{ème}. La mobilité internationale des élèves sera également encouragée. Le gouvernement consacre ici l'apprentissage des langues vivantes comme un enjeu majeur.

Najat Vallaud-Belkacem a présenté ce vendredi la future carte académique et les nouveaux programmes d'enseignement des langues vivantes, qui entreront en vigueur à la rentrée 2016. « L'amélioration des compétences de nos élèves en langues vivantes est une priorité pour la culture, la citoyenneté et l'emploi », dans un monde chaque jour plus ouvert (N. Vallaud-Belkacem, 22/01/16).

- L'offre linguistique est diversifiée :

- **Plus de 5 500 écoles élémentaires proposeront un enseignement de langue vivante autre que l'anglais à la rentrée 2016, soit 1 200 écoles de plus qu'aujourd'hui.**

- Alors qu'en 2001-2002, plus de 20 % des élèves étudiaient une autre langue vivante que l'anglais dans le premier degré, ils n'étaient plus que 8 % l'année dernière ;

- Une carte de géolocalisation de l'offre de langues vivantes des collèges sera mise à disposition sur le site de l'Onisep début mars 2016.

- Un effort exceptionnel est fait en faveur de l'apprentissage de l'allemand. « Nous n'allons pas tuer l'allemand [...] mais au contraire le renforcer » (N. Vallaud-Belkacem, 22/01/16) :

- **Plus de 3 800 écoles élémentaires proposeront un enseignement d'allemand à la rentrée 2016, soit 1 000 écoles de plus qu'aujourd'hui ;**

- **Près de 4 700 collèges proposeront l'allemand en LV2 à la rentrée 2016, soit près de 700 collèges de plus qu'aujourd'hui ;**

- Parmi les 3 000 collèges qui proposeront des « bilangues de continuité » en 6^{ème}, 2 300 seront anglais/allemand.

- Les classes bilangues de « continuité » seront maintenues. Concrètement, les élèves qui ont bénéficié de l'enseignement d'une langue vivante étrangère autre que l'anglais ou d'une langue régionale à l'école élémentaire, peuvent se voir proposer de poursuivre l'apprentissage de cette langue en même temps que l'enseignement de l'anglais dès la classe de 6^{ème} :

- **60 % des collèges en éducation prioritaire (REP) proposeront ainsi des bilangues ;**

- **Les classes bilangues de « contournement » seront en revanche supprimées,** c'est-à-dire celles qui sont accessibles dans certains collèges et demandées par les familles pour contourner la carte scolaire.

- Les langues vivantes seront apprises plus tôt, avec des horaires renforcés et de nouveaux programmes. A partir de la rentrée 2016, la LV1 sera apprise dès le CP, et la LV2 dès la 5^{ème} (au lieu de la 4^{ème} actuellement)

:

- **La LV1 dès le CP, c'est 54 heures de plus de LV1** au cours de la scolarité obligatoire.

- **La LV2 dès la 5^{ème}, c'est 54 heures de plus de LV2** au cours de leur scolarité au collège par rapport à la situation actuelle.

- La mobilité internationale des élèves est encouragée, au service de leur réussite :

- D'ici 2017, 100 % des collèges et lycées seront engagés dans un partenariat scolaire, contre 61 % des établissements français actuellement ;

- D'ici 2017, plus de 50 % des écoles primaires seront investies dans le cadre d'un projet européen ou international ;

- Mise en place d'une nouvelle unité facultative de mobilité dans le cadre du baccalauréat professionnel ;

...

- Pour préparer et accompagner les évolutions liées à la politique des langues, des ressources pédagogiques et des formations spécifiques sont mises à disposition des enseignants : une attention particulière est donnée à la formation continue en langues vivantes ; des ressources d'accompagnement donneront à voir aux enseignants des exemples de pratiques de classe ; un portail « langues vivantes » sera mis en place à destination des professeurs de langues vivantes ; ...

REFORME DU CODE DU TRAVAIL

Robert Badinter a remis son rapport sur les principes essentiels du code du travail. C'est une première étape importante dans la refonte du code du travail lancé par le gouvernement. Le principe de cette réforme : donner la possibilité aux entreprises et à leurs salariés de définir les règles qui leur conviennent le mieux. Les marges de manoeuvre données à la négociation collective le seront dans le respect des dispositions d'ordre public applicables à tous les salariés. Le rapport du comité Badinter permet d'identifier les 61 principes essentiels qui constituent les fondations de cet ordre public garanti à tous. Le projet de loi présenté dans quelques semaines s'appuiera sur ces principes qui constitueront le chapitre préliminaire du futur code : le gouvernement travaillera avec le Parlement pour préserver au maximum la cohérence et l'équilibre trouvés au sein du comité Badinter. S'agissant de la question du temps de travail, le projet de loi donnera plus de libertés aux entreprises, sans remettre en cause la durée légale : plus de marges seront données aux accords d'entreprise quant aux heures supplémentaires, mais un droit à la compensation aux heures effectuées au-delà sera inscrit dans la loi, de même que son niveau. Nous répondrons également aux besoins des TPE et PME : la proposition d'un forfait jour pour les salariés qui y consentent est notamment à l'étude.

Robert Badinter a remis ce lundi au Premier ministre, accompagné de Myriam El Khomri, son rapport sur la réforme du Code du travail. Il « s'inscrit dans une démarche engagée par le Gouvernement il y a plusieurs mois » en faveur de l'emploi. « Il ouvre la réécriture en profondeur de notre code du travail pour le rendre plus lisible, plus souple, plus adaptable à la réalité du terrain, et donc plus efficace ; pour que les entreprises et leurs salariés puissent définir les règles qui leur conviennent le mieux ». « Notre conviction, c'est que les acteurs du dialogue social sauront se saisir de ces nouvelles marges d'adaptation et de négociation » (PM, 25/01/16).

« Le rapport [...] définit les principes sur lesquels notre droit du travail doit reposer ». « Ces principes formeront le chapitre introductif, le préambule, du Code du travail » (PM, 25/01/16) :

- **Il « réaffirme les principes fondamentaux** de notre droit du travail, [c'est] un socle commun pour mieux protéger » (M. El Khomri, 25/01/16).

- **« Certains de ces principes sont déjà bien ancrés dans notre culture sociale**, comme l'interdiction du travail des jeunes de moins de 16 ans, la protection de la santé des salariés au travail, le droit au repos, la liberté syndicale » (PM, 25/01/16) ;

- **« D'autres doivent le devenir davantage** : [c'est le cas] de [la] participation des salariés – à travers leurs représentants – à la gestion de l'entreprise » (PM, 25/01/16).

« Le projet de loi présenté dans quelques semaines se nourrira de toutes ces propositions » (PM, 25/01/16) :

- Le gouvernement travaillera avec le Parlement « pour préserver au maximum la cohérence et l'équilibre trouvés » au sein de la commission Badinter.

- Dans un second temps, « le projet de loi permettra [...] de mettre en place la commission qui poursuivra la refondation de notre code du travail ».

« Nous voulons donner le plus de place possible à l'accord d'entreprise » (PM, 25/01/16).

- **« Il faut, d'abord, donner plus de légitimité à ces accords en privilégiant les accords majoritaires, signés par des syndicats représentant au moins 50 % des salariés. Ce seuil ne doit pas pour autant être bloquant** – la ministre fera une proposition sur ce sujet dans les prochains jours » (PM, 25/01/16).

- **« Il faut, ensuite, donner plus de poids à ces accords collectifs majoritaires en leur permettant de prévaloir [...] sur le contrat de travail, dès lors qu'ils permettent de préserver ou de développer l'emploi »** (PM, 25/01/16).

- « Il faut, enfin, permettre à ces accords de continuer à évoluer après qu'ils ont été signés, pour en faire des outils plus flexibles et adaptables. Le professeur Jean- François Cesaro fait dans un rapport remis à Myriam El Khomri des propositions pour faciliter leur renouvellement et renégociation ; elles seront reprises dans le projet de loi » (PM, 25/01/16).

En particulier, « les entreprises pourront fixer par accord les modalités d'organisation du temps de travail, sans remettre en cause la durée légale » (PM, 25/01/16) :

- « Moduler – par accord – le temps de travail sur une durée supérieure à un an, ce qui sera très utile aux entreprises dont les cycles de production dépassent l'année ».
- « Plus de marges de manœuvre aux accords d'entreprise en matière d'heures supplémentaires. Les accords de branche ne doivent plus empêcher chaque entreprise d'adopter ses propres règles » ;
- Néanmoins, le rapport « réaffirme la nécessité d'une durée légale, normale, du travail et d'un droit à la compensation pour les heures supplémentaires effectuées au-delà ». « Le niveau de cette compensation sera inscrit dans le projet de loi ».

Nous répondons aux besoins des TPE et des PME :

- « Nous réfléchissons [...] à la manière de donner aux TPE et aux PME plus de latitude pour adapter le droit du travail, par exemple en proposant un forfait jour aux salariés qui y consentent, sans avoir à passer par un accord collectif. Cette souplesse bénéficierait notamment aux start-ups » (PM, 25/01/16).
- « Les indemnités versées à un salarié contestant son licenciement aux prud'hommes seront plafonnées, en fonction de son ancienneté » (PM, 25/01/16).

« Les branches professionnelles doivent [pouvoir] jouer davantage leur rôle, qui est d'organiser la solidarité entre les entreprises d'un même secteur. Et pour être mieux structurées, plus efficaces, elles doivent être moins nombreuses » (PM, 25/01/16). L'objectif de passer de 700 à 400 branches d'ici la fin de l'année, puis à 200 d'ici 2 ans est maintenu.

S'agissant du temps de travail et de la durée légale à 35 heures, le comité Badinter a rappelé la nécessité que la durée légale soit fixée par la loi et que chaque heure réalisée au-delà de cette durée devait être compensée. Le gouvernement appliquera ce cadre. La durée légale à 35 heures ne sera pas remise en cause. Chaque heure supplémentaire réalisée au-delà fera l'objet d'une compensation, mais au-delà les modalités pourront être totalement aménagées par accord. Le cadre du temps de travail est déverrouillé aujourd'hui. Il le sera encore davantage demain.

« La dérogation à la durée légale n'est plus une transgression. Elle est même au coeur de ce qu'est notre économie et le sera encore davantage demain. Les Français travaillent en moyenne 39 heures par semaine » (PM, 25/01/16).

INDE

Le président de la République effectue actuellement une visite d'Etat en Inde. Il est l'invité d'honneur de la fête nationale de la Constitution, privilège qui témoigne des relations étroites entre nos deux pays. Il y a, en particulier depuis plusieurs mois, la volonté pour la France et pour l'Inde de travailler dans la même direction. Sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme. Sur les enjeux climatiques, et en particulier la promotion de l'Alliance solaire. Ces sujets, qui comportent aussi une dimension emploi, sont au coeur des échanges de cette visite. S'agissant par ailleurs de l'achat de 36 Rafales, la France et l'Inde ont trouvé un accord intergouvernemental, et les aspects financiers seront réglés dans les jours prochains.

Le président de la République effectue actuellement une visite d'Etat en Inde. Elle témoigne des relations étroites, à la fois d'amitié et de confiance, entre nos deux pays. Elle constitue en effet le second déplacement du président de la République en Inde. Il est accueilli en tant qu'invité d'honneur pour célébrer la fête nationale de la Constitution. L'Inde y honorera la France à travers la participation exceptionnelle d'un contingent militaire français lors de son défilé, faisant de la France le premier pays à recevoir un tel honneur. Cette visite fait suite à celle de Narendra Modi en France en mai 2015, et à l'accueil qui lui a été réservé à l'occasion de la COP21.

« Il y a depuis plusieurs mois, au-delà même du partenariat stratégique que nous avons déjà noué depuis plusieurs années, une volonté de l'Inde, de la France de travailler dans la même direction », en particulier sur deux sujets (PR, 25/01/16):

- « **La sécurité** parce que nous sommes concernés par les crises régionales et aussi par le terrorisme ». « Nous allons ensemble intensifier encore nos échanges, participer à une coopération entre les services et agir aussi pour renforcer nos équipements militaires. Cela fait partie effectivement de l'ordre du jour de ce voyage ».

- « **La mise en oeuvre de l'accord de Paris sur le climat** », avec le lancement de « **l'alliance solaire** », c'est-à-dire une grande épopée, une grande aventure où nos entreprises – elles sont nombreuses ici – vont être accueillies en Inde pour être en première ligne. [Espérons] aussi en avant-garde par rapport à l'ensemble de ces équipements qu'il nous faut fournir pour l'énergie solaire, pour l'efficacité énergétique, pour le stockage de l'énergie ». Cette alliance fédèrera les efforts des pays en développement pour attirer les investissements et les technologies dans ce secteur et développer les usages des énergies solaires.

« **Donc ce sont aussi de nombreux emplois qui sont en question à travers ce voyage, au-delà de l'importance diplomatique et politique et même militaire**, que j'ai voulu donner à ce déplacement » (PR, 25/01/16).

S'agissant de l'achat de 36 Rafales, la France et l'Inde ont trouvé un accord intergouvernemental :

- **Il s'agit « d'une étape décisive pour que l'Inde puisse acquérir ces avions et pour que la France les mette à disposition d'un grand pays comme l'Inde »** (PR, 25/01/16).

- **Les aspects financiers « seront réglés dans les jours prochains »** (PR, 25/01/16).

ETAT D'URGENCE – LUTTE CONTRE DAECH

Un projet de loi prolongeant l'état d'urgence pour 3 mois sera présenté au Conseil des ministres du 3 février. La menace terroriste, en effet, reste à un niveau similaire à novembre 2015, et la dernière vidéo diffusée par Daech ne fait que le confirmer. L'état d'urgence a produit des résultats : saisie de 500 armes dont 41 de guerre, mise à jour de 25 infractions en lien direct avec le terrorisme, dissolution des associations gérant la mosquée de Lagny-sur-Marne et y promouvant le djihad, L'état d'urgence est et restera encadré démocratiquement : le Parlement décide de son éventuelle prolongation et joue un nouveau rôle de contrôle, les règles de droit s'imposent toujours avec la même force, et le pouvoir judiciaire joue son rôle - information du procureur de la République et présence d'un officier de police judiciaire sur les perquisitions, recours à la justice administrative sur les assignations à résidences administratives (le Conseil d'Etat a d'ailleurs suspendu une assignation à résidence le 22 janvier dernier).

Un projet de loi prolongeant l'état d'urgence pour 3 mois sera présenté au Conseil des ministres du 3 février.

La menace terroriste, en effet, reste à un niveau similaire à novembre 2015, et la dernière vidéo diffusée par Daech ne fait que le confirmer :

- **11 attentats « ont été déjoués », 6 depuis le printemps**, dont certains « dans une salle de spectacle et dans la rue » (B. Cazeneuve, 24/01/16) ;

- « **Rien ne nous effraiera**. Aucune menace ne fera douter la France de ce qu'elle a à faire pour combattre le terrorisme ». Nous « frapper[ons] encore cette organisation » (PR, 25/01/16).

- « **Nous ne céderons à rien : ni sur les moyens de défendre notre pays ni sur les libertés** ». « Ces provocations odieuses amplifient encore la résolution qui est la nôtre, [...] pour protéger les Français [...] mais aussi pour frapper [...] cette organisation qui nous menace et qui tue nos enfants » (PR, 25/01/16).

L'état d'urgence a produit des résultats :

- **Saisie de 500 armes dont 41 de guerre ;**

- **Mise à jour de 25 infractions en lien direct avec le terrorisme**, suite à des perquisitions administratives, et « l'exploitation en cours des matériels téléphoniques et informatiques fournira de quoi démanteler de nouvelles filières » (PR, 07/01/16) ;

- **Exemple : la dissolution des 3 associations gérant la mosquée de Lagny-sur-Marne et animant une école coranique clandestine, y promouvant le djihad et organisant le départ de combattants en zone irako-syrienne.**

L'état d'urgence est et restera encadré démocratiquement :

- **Le Parlement, auquel revient d'approuver ou non le prolongement de l'état d'urgence, joue un nouveau rôle de contrôle** depuis le vote de la loi révisant l'état d'urgence ;
- **Les règles de droit s'imposent toujours avec la même force** : Bernard Cazeneuve a notamment adressé un courrier aux préfets pour rappeler les règles dans lesquelles devaient s'appliquer les perquisitions administratives, à savoir le cadre de l'état de droit ;
- **Le pouvoir judiciaire joue son rôle** : information du procureur de la République et présence d'un officier de police judiciaire sur les perquisitions administratives, recours à la justice administrative sur les assignations à résidences :
- o **Le Conseil d'Etat a d'ailleurs suspendu une assignation à résidence le 22 janvier dernier et a condamné l'Etat à verser 1500€ à la personne concernée.**

CALAIS

Face à la situation migratoire à Calais, la détermination du gouvernement est totale pour assurer l'ordre public : 35 individus ont été interpellés dans la nuit de samedi à dimanche, 15 personnes placées en garde à vue. L'Etat est aux côtés des Calaisiens et de la municipalité. Il soutient financièrement la municipalité, assure la sécurisation du Calaisis, met en place des solutions humanitaires (réduction du nombre de migrants de 6 000 à 4 000 en quelques mois) et mobilise ses partenaires européens. Toujours dans un esprit de dialogue, Christiane Taubira et Bernard Cazeneuve recevront une nouvelle fois, mercredi 3 février, la maire de Calais et le président de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Face à la situation migratoire à Calais, la détermination du gouvernement est totale pour assurer l'ordre public :

- **Dans la nuit de samedi à dimanche, les forces de l'ordre ont procédé à l'éviction de 350 migrants qui bloquaient le port de Calais** et avaient, pour certains, occupé un ferry.
- **35 individus ont été interpellés par la police aux frontières**, dont 26 migrants pour embarquement frauduleux sur un navire, et 9 militants « no borders » pour dégradations en réunion.
- **15 personnes ont été placées en garde à vue.** Le fonctionnement normal du port a été rétabli dans la soirée.
- **Il appartient maintenant à la justice de se prononcer.** Six migrants et deux militants « no borders » ont été jugés lundi en comparution immédiate.

L'Etat se tient aux côtés des Calaisiens et de la municipalité :

- **50 M€** ont été accordés dans le cadre du contrat territorial du Calaisis.
- **Pour assurer la sécurisation de la ville de Calais et de ses habitants, ainsi que du tunnel, du port, de la rocade et du campement de la lande**, 17 unités de forces mobiles (compagnies de CRS et escadrons de gendarmes mobiles) appuyées par les unités territoriales, la BAC, la Police aux Frontières et des patrouilles très régulières sont mobilisées depuis plusieurs mois.
- **D'importants travaux de sécurisation du tunnel et du port déjà réalisés avec l'aide obtenue des autorités britanniques** ont permis d'éviter au cours des derniers mois les incidents graves constatés au cours de l'été dernier.
- **Christiane Taubira et Bernard Cazeneuve recevront une nouvelle fois, mercredi 3 février**, la maire de Calais Natacha Bouchart, le Président de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Xavier Bertrand, ainsi que le député du Pas-de-Calais, Yann Capet.

La réponse du gouvernement se fait aussi par la mise en place de solutions humanitaires dans le même temps (accélération des procédures d'asile, aménagement sanitaire du campement de la lande, départ de migrants vers des centres d'accueil et d'orientation ailleurs en France), qui ont permis **de ramener le nombre de migrants présents à Calais à 4 000, contre 6 000 il y a quelques mois**, alors même que la crise migratoire que connaît toute l'Europe ne faiblit pas.

Enfin, Bernard Cazeneuve était ce lundi à Amsterdam à l'occasion de la première réunion des ministres de l'Intérieur de l'UE en 2016 (cf. *infra*, Réponse européenne Crise migratoire/Terrorisme). La France met « une

pression considérable sur les institutions et les Etats membres de l'Union européenne » car il y a urgence à mettre en oeuvre les décisions prises au niveau européen face à la crise migratoire.

REPONSE EUROPEENNE – CRISE MIGRATOIRE / TERRORISME

Confrontée au double défi de la menace terroriste et de la crise migratoire, l'Europe est aujourd'hui à la croisée des chemins. La France pousse pour agir vite, très vite. S'agissant des réponses à la crise migratoire, elle défend les mêmes mesures depuis août 2014 : contrôles aux frontières extérieures de l'UE ; « hotspots » ; convention de retour des migrants économiques irréguliers ; dispositif de relocalisation ; coopération avec la Turquie ; ... Sur la lutte contre le terrorisme, les réponses doivent être là aussi européennes : vote du PNR européen en février ; modification du code frontières Schengen ; directive contre le trafic d'armes. La France insiste désormais sur de nouvelles demandes, notamment sur le partage d'informations et la lutte contre les faux documents. C'est la feuille de route de la France pour 2016, il faut qu'elle devienne celle de l'UE car il y a plus que jamais urgence.

« Confrontée au double défi de la menace terroriste et de la crise migratoire, l'Europe est aujourd'hui à la croisée des chemins ». « Soit elle sait prendre et mettre en oeuvre rapidement les décisions qui s'imposent pour être à la hauteur des enjeux » de la crise migratoire, « soit elle échoue, au risque de se couper durablement des peuples qui la composent et de devoir revenir sur des avancées fondamentales, notamment sur Schengen » (B. Cazeneuve, 25/01/16).

La France pousse pour « agir vite, très vite, et ne pas avoir la main qui tremble ».

- S'agissant des réponses à la crise migratoire, la France défend les mêmes mesures depuis « le mois d'août 2014 » (B. Cazeneuve, 25/01/16) :

- « **Des contrôles aux frontières extérieures de l'UE**, contrôles d'autant plus nécessaires qu'ils constituent aussi la condition du maintien de la libre circulation » ;
- « **Des dispositifs de rétention**, en vue de l'identification des migrants et de la distinction de ceux qui relèvent du statut de réfugié et de ceux qui relèvent de l'immigration économique irrégulière » ;
- « **Une convention de retour des migrants économiques irréguliers** dans les pays de la bande sahélienne, et la mise en place de centres de maintien » ;
- « **Un dispositif de relocalisation et de réinstallation de migrants relevant du statut de réfugié arrivés sur le territoire européen** ». Aujourd'hui même, une opération de relocalisation permet l'arrivée de 43 réfugiés en Loire-Atlantique.
- **En ce qui concerne la Turquie**, « en contrepartie d'une aide financière de 3 Md€ pour accompagner la maîtrise des flux migratoires, nous demandons donc davantage d'actions de la part de la Turquie » ;
- **Bernard Cazeneuve continuera ce travail de « persuasion » avec les pays européens**, en se rendant mercredi à l'invitation de son homologue, au conseil des ministres allemand et « en Grèce puis en Turquie du 4 au 6 février ».

- S'agissant de la lutte contre le terrorisme, « le problème n'est pas national, mais européen et global » (B. Cazeneuve, 25/01/16) :

- **La proposition française « de modification de l'article 7-2 du code frontières Schengen destinée à mettre en place des contrôles approfondis de l'ensemble des ressortissants européens** revenant sur le territoire de l'Union ou le quittant » doit être « mise en oeuvre » ;
- « **La proposition de directive sur le PNR européen** » sera votée en février par le Parlement européen, « avec obligation pour les Etats membres de le transposer dans leur droit interne dans un délai maximum de 2 ans ». Sur ce sujet les demandes françaises « ont été largement entendues : les vols charters et intra-européens ont été pris en considération ; la durée de conservation des données sera de 5 ans ; et la durée de masquage de 6 mois ».
- **La directive européenne relative aux armes à feu a été révisée en décembre, « après un long bras de fer »**. « Cette action européenne coordonnée de l'ensemble des Etats était indispensable, et la France veillera à son application rapide et stricte ».
- **Bernard Cazeneuve a insisté ce lundi sur de nouvelles demandes**, qui doivent avancer d'ici au « 25 février », date de la prochaine réunion JAI :

☑ **Que les pays de l'UE « qui disposent d'informations sur le caractère terroriste » d'individus « les versent au SIS »** (Système d'Information Schengen) ;

☑ **Qu'une task force soit créée pour lutter contre les faux documents**, avec Europol et les services de police spécialisés, « pour qu'un contrôle des documents soit assuré au moment du franchissement des frontières extérieures » ;

☑ **« Il faut obtenir l'interopérabilité du SIS et des autres fichiers criminels. Les empreintes digitales de ceux qui sont entrés mais aussi de ceux qui ont commis des infractions doivent pouvoir sonner facilement ». « Voici la feuille de route de la France pour 2016, il faut qu'elle devienne celle de l'Union européenne [...] Un premier pas, décisif, a été accompli en 2015 [...] Il nous faut transformer l'essai au plus vite, car il y a urgence »** (B. Cazeneuve, 25/01/16).

VIOLENCES – PERSONNES AGEES

3 jeunes filles d'un lycée professionnel sont poursuivies pour des maltraitements sur des pensionnaires d'une maison de retraite de Seine-et-Marne. L'EHPAD et le lycée professionnel ont très vite pris la mesure du contenu des vidéos tournées et ont immédiatement prévenu la gendarmerie. Les lycéennes ont été mises en examen vendredi. Laurence Rossignol s'est rendue sur place dimanche. S'il ne s'agit pas de maltraitance physique, il s'agit d'actes graves d'humiliation et d'atteinte à la dignité de personnes vulnérables. La bien-traitance des personnes âgées, ce n'est pas simplement l'absence de maltraitance physique, c'est aussi le respect de la dignité des personnes.

Trois jeunes filles d'un lycée professionnel sont poursuivies pour des maltraitements sur des pensionnaires d'une maison de retraite de Seine-et-Marne, après en avoir diffusé sur internet des vidéos dans des situations indignes, filmées lors d'un stage pratique.

« Les 2 établissements – l'EHPAD et le lycée professionnel - ont très vite pris la mesure du contenu de ces vidéos et ont immédiatement prévenu la gendarmerie ».

Les lycéennes ont été mises en examen vendredi pour violences en réunion avec préméditation, diffusion sur internet de scènes de violence et atteinte à la vie privée, et placées sous contrôle judiciaire.

Laurence Rossignol s'est rendue sur place dimanche pour rencontrer les familles des victimes et les personnels.

S'il ne s'agit pas de « maltraitance physique », il s'agit « d'actes graves, [...] d'humiliation, de violence verbale, d'atteinte à la dignité, de manque de respect de personnes vulnérables » (L. Rossignol, 24/01/16).

L'établissement en question « avait l'habitude d'accueillir des stagiaires », qui étaient toujours suivis par un(e) « tuteur ». Pour autant il existe des « interstices », qui ici, ont permis de tourner ces vidéos incriminées « extrêmement courtes, de moins de 20 secondes ».

« La bien-traitance des personnes âgées, ce n'est pas simplement l'absence de maltraitance physique, c'est aussi le respect de la dignité des personnes » (L. Rossignol, 24/01/16).

Source Porte-parolat du Gouvernement – 22 et 25 janvier 2016